

J. STIENNON

---

Une lettre inédite d'Arnold II,  
archevêque élu de Cologne,  
à Henri de Leez, évêque de Liège  
(7 avril 1151 — 8 janvier 1152)

---



Extrait de la Revue

LE MOYEN AGE

N° 1-2, 1956



Une lettre inédite d'Arnold II,  
archevêque élu de Cologne,  
à Henri de Leez, évêque de Liège

(7 avril 1151 — 8 janvier 1152)

---

Un évêque élu A. s'adresse à H. évêque de Liège. Il le remercie d'avoir, sur la recommandation de l'abbé de Saint-Jacques à Liège, nommé curé de Bergeik (1) un de ses fidèles, un certain Manno. Malheureusement, ce dernier se trouve en butte aux vexations d'Arnold d'Eyckelberghe, qui prétend tenir de A. des droits sur la moitié de l'église.

A. confie à H. le soin de porter remède à la situation, d'inviter Arnold d'Eyckelberghe à produire à Manno les preuves de ses prétentions, de les examiner avec attention et, si l'intéressé s'y refuse, de le contraindre par les voies ordinaires de la discipline ecclésiastique. A. vient d'envoyer un messenger à l'abbé de Saint-Jacques pour le mettre au courant de l'affaire.

L'évêque élu A. termine son épître en exhortant H. à instaurer la paix dans son diocèse.

\*  
\*\*

Le document que nous venons de résumer, et qui figure au fol. 3 r° du ms. 766 de la Hessische Landes- und Hochschulbibliothek de Darmstadt, nous est parvenu dans un état de conservation très précaire. Sans aller jusqu'à l'ex-

---

(1) Bergeik (*Echa, Eka, Eyckelberghe*), Pays-Bas, prov. Noord-Brabant, anciennement diocèse de Liège, doyenné de Hilvarenbeek, concile de Beek. A 20 km au sud-ouest d'Eindhoven.



pression *zerstört* que Roth a employé pour le désigner (2), il faut bien reconnaître que le grattage dont il a été victime en rend la lecture malaisée.

Comme deux ou trois mots résistaient encore au déchiffrement que nous étions parvenu à mener à bonne fin, nous pensions que les rayons ultra-violets en auraient facilement raison. Maniée avec compétence par M<sup>lle</sup> Knoch, assistante à l'Institut de Physique de la Technische Hochschule de Darmstadt, la lampe Hanau déçut cependant nos espoirs. Sans doute doit-on avant tout incriminer le parchemin et la composition de l'encre roussâtre du XII<sup>e</sup> siècle, puisqu'à côté de nous le même appareil révélait à notre collègue, le D<sup>r</sup> H. Knaus, les secrets d'un texte du XV<sup>e</sup> siècle, plus effacé que le nôtre, mais écrit sur papier et d'une encre très noire (3).

La photo publiée en annexe n'offre pas une image fidèle de la réalité. Agrandie à partir d'un microfilm à une échelle légèrement supérieure à celle de l'original, tirée de manière à forcer au maximum le contraste entre les blancs et les noirs et à purifier le texte des transparences du verso, elle facilite considérablement la solution des problèmes de lecture, et il faut savoir gré à M. Claus, photographe attaché à la Landesbibliothek de Darmstadt, d'avoir si habilement mis les ressources de la technique à la disposition de la recherche.

---

(2) F.W.E. ROTH, Mittheilungen zur Literatur des Mittelalters aus Darmstadter Handschriften, *Romanische Forschungen*, t. 6, p. 24. Le ms. provient de Saint-Jacques de Liège. Cf. P. VOLK, Baron Hüpsch und der Verkauf der Lütticher St. Jakobsbibliothek (1788), *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. 42, 1925, p. 5 du tirage-à-part.

(3) Malgré la confiance légitime qu'il accorde à l'*Application des rayons ultra-violet* au déchiffrement des passages grattés ou effacés dans les manuscrits, M. Ch. SAMARAN, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1925, pp. 348-355, se défend, avec raison, d'estimer la méthode infaillible et cite les causes principales des échecs enregistrés (grattages profonds, taches d'encre, faible teneur de l'encre en éléments métalliques, nature du support de l'écriture, etc.). Voir aussi A. GALLO, *Patologia e Terapia del Libro*, Rome, 1951, pp. 90-97.



Ces questions de déchiffrement résolues, il convient de surmonter les difficultés d'identification des deux personnages laconiquement désignés par leurs seules initiales.

Comme la transcription du document se place, par ses caractères paléographiques, au XII<sup>e</sup> siècle, l'anonymat de l'évêque de Liège se laisse aisément percer. Encadré par Henri de Verdun (1075-1091) et Hugues de Pierrepont (1200-1229), le seul H. qui ait occupé le trône épiscopal de Liège au cours de ce siècle ne peut être qu'Henri de Leez, qui gouverna de 1145 à 1164.

Parmi les chefs des diocèses voisins, qui régnaient dans la période comprise entre ces deux dates, deux peuvent posséder des titres à représenter l'auteur de la lettre.

Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon, fut le premier évêque de Tournai après la séparation des sièges de Noyon-Tournai. Nommé par Eugène III en 1145, élu par les chanoines de Tournai, promoteurs du rétablissement de l'évêché, il fut consacré le 9 mars 1146 et mourut en 1149 (4). La lettre du ms. 766 daterait donc de 1145-9 mars 1146 et du début de l'épiscopat d'Henri de Leez comme de celui d'Anselme, si du moins ce dernier est bien l'évêque A. de notre document.

Cette hypothèse ne peut cependant être sérieusement retenue. On voit mal Anselme intervenir aussi activement dans la juridiction d'un autre diocèse à une époque où ses préoccupations devaient être presque exclusivement centrées sur les affaires tournaisiennes. A cet égard, l'évêque de Cambrai serait mieux placé, puisque les confins septentrionaux de son diocèse ne sont pas loin de rejoindre les limites du domaine de Bergeik (5). Mais, entre 1145 et 1167, le prélat qui occupe le siège épiscopal de Cambrai s'appelait

---

(4) Lettre d'Eugène III au clergé et au peuple de Tournai, datée du 15 mars 1146, dans MIGNE, *Patrologie latine*, t. 180, col. 1122, n° 96. Cf. A. DIMIER, Saint Bernard et le rétablissement de l'évêché de Tournai, *Citeaux in de Nederlanden*, t. 4, 1953, pp. 215-216.

(5) Cf. J. DEHARVENG et A. DE GHELLINCK, *Carte des diocèses de Cambrai, de Tournai, de Théroouanne et d'Utrecht*, dans E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, tome complémentaire I, *Cartes*, Bruxelles, 1948, carte n° II.



Nicolas (1131-1 juillet 1167) (6). Il faut attendre 1175 pour rencontrer un évêque de Cambrai dont le nom commence par A (Alard) et qui, jusqu'à sa mort, le 6 décembre 1177, restera élu et non consacré (7).

On s'étonnerait d'ailleurs qu'un évêque de Tournai ou de Cambrai adressât à un confrère égal en dignité, des injonctions et des ordres sur ce ton à la fois simple et direct qui trahit, chez l'auteur de la lettre, l'exercice naturel d'une autorité supérieure à celle de son correspondant.

Par contre, l'emploi de ce style de commandement serait tout indiqué sous la plume du second candidat possible, puisqu'il n'est autre que l'archevêque de Cologne, Arnold de Wied, qui gouverna du 7 avril 1151 au 14 mai 1156 (8). Et, tout de suite, les éléments s'accroissent, qui justifient l'attribution de notre document à ce dernier.

Arnold de Cologne a laissé des lettres en nombre suffisant pour qu'on puisse se rendre compte de ses talents épistolaires, de son style et des tournures qu'il affectionne ou dont il recommande l'usage à ses secrétaires (9). On y

(6) P.B. GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisbonne, 1873, p. 526; LE GLAY, *Cameracum christianum*, Lille, 1849, pp. 34-35.

(7) P.B. GAMS, *op. cit.*, p. 527; LE GLAY, *op. cit.*, p. 37.

(8) Sur ce personnage, cf. P. KERSTEN, *Arnold von Wied*, thèse de Iena, 1881; W. BERNHARDI, *Jahrbücher der deutschen Geschichte unter Konrad III*, Leipzig, 1883, pp. 23-24, 869-870; R. KNIPPING, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, t. 2 (1100-1205), Bonn, 1901, pp. 85-102; E. GRABER, *Die Urkunden König Konrads III*, Innsbruck, 1905, ch. I : *Die Kanzlei*, pp. 1-25, et les articles cités aux notes 9 et 18.

(9) Citons notamment :

- janvier 1150, à Wibald de Stavelot (éd. Ph. JAFFÉ, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. 1, Berlin, 1864, n° 223, p. 342);
- février 1150, à Wibald de Stavelot (n° 227, p. 346);
- septembre 1150, à Wibald de Stavelot (n° 285, pp. 412-413);
- juin-juillet 1151, à Wibald de Stavelot (n° 333, p. 464);
- fin janvier-début février 1152, à Wibald de Stavelot (n° 363, pp. 491-492);
- avril 1152, à Henri, évêque de Minden (n° 379, pp. 508-510);
- vers mai 1152, à Wibald de Stavelot (n° 380, p. 510);
- juillet 1152, à Wibald de Stavelot (n° 385, p. 517);
- juillet 1152, à Eugène III (n° 386, pp. 518-519).

Nous ne tenons pas compte, dans ce petit tableau comparatif,



retrouve des mots et des expressions très proches de notre lettre « A(rnoldus) Dei gratia *si quid est* sanctae Coloniensis ecclesiae humilis minister, domno W(ibaldo) eadem gratia venerabili Corbeiensi abbati » (10), « A(rnoldus) Dei gratia *si quid est* sanctae Coloniensis aeccliesiae minister, H(einrico) eadem gratia venerabili Mindensi episcopo... » (11), « Uu(ibaldo) dilecto fratri suo venerabili sanctae Corbeiensis aeccliesiae abbati, A(rnoldus) Dei gratia *si quid est...* » (12), « Dilectissimo domino suo W(ibaldo) A(rnoldus) suae sanctitatis devotus famulus *se per omnia* » (13), « Domno W(ibaldo), Dei gratia venerabili Stabulensi abbati, A(rnoldus), *eadem gratia quidquid est...* » (14) « *Grates debitas celsitudini vestrae dicimus pro eo quod vestrae prudentiae experientiam modis omnibus nostro honori accommodam sentimus* » (15), *Gratias* Deo et domino suo et vestrae excellentiae *refert...* Thiebaldus... et ego... pro ipso pedibus vestris cum *multimoda* gratiarum actione provolvor... » (16).

Ce formulaire n'est pas exceptionnel à cette époque, et Arnold a pu le puiser dans le trésor commun de l'épistolier

des diplômes rédigés par Arnold en qualité de chancelier impérial. H. HIRSCH, Erzbischof Arnold II von Köln als Schreiber von Diplomen Konrads III, *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. 7, Bonn, 1937, p. 170, a montré qu'il n'existe aucune similitude vraiment convaincante entre les lettres de l'archevêque de Cologne et les diplômes à la rédaction desquels il a directement collaboré. Malgré leur parenté, l'art épistolaire et la technique diplomatique n'obéissent pas nécessairement aux mêmes règles. Il n'est pas exclu, ajoute H. Hirsch, qu'Arnold de Wied ait confié à l'un ou l'autre de ses secrétaires le soin d'élaborer certaines lettres dont il était l'expéditeur. H. ZATSCHEK, dans l'étude citée à la note 18, aboutit aux mêmes constatations à propos des lettres et des chartes de Wibald de Stavelot (p. 239) : « Nun ist es gar nicht so einfach, zwischen Urkunden und Briefen stilistische Zusammenhänge aufzudecken, da der völlig verschiedene Inhalt auch eine geänderte Ausnützung des individuellen Wortschatzes nach sich zieht ».

(10) Ep. n° 380, p. 510.

(11) Ep. n° 379, p. 508.

(12) Ep. n° 385, p. 517.

(13) Ep. n° 227, p. 346.

(14) Ep. n° 333, p. 464.

(15) *Ibid.*

(16) Ep. n° 227, p. 346.



médiéval (17). Mais il a pu aussi être inconsciemment influencé par le vocabulaire et la terminologie d'un de ses correspondants les plus assidus, Wibald, abbé de Stavelot et de Korvey (18).

Celui-ci — ou, dans certains cas, son secrétariat (19) — se sert, en effet, le plus souvent de la titulature suivante : « Frater Wibaldus Dei gratia *id quod est in Ecclesia catholica...* » (20) et, lorsqu'il écrit à Arnold, il emploie volon-

(17) Sans quitter le recueil des lettres de Wibald, relevons les formules respectivement employées par Thibaud, prévôt de Saint-Séverin de Cologne, en 1148, et Hartwic, archevêque de Hambourg, en 1149-1150 : « ... Tieboldus Dei gratia *si quid est...* » (ep. n° 142, p. 223), « H(artwicus) sanctae Hammenburgensis aecclesiae divina *solum misericordia si quid est...* » (ep. n° 219, p. 337).

(18) Sur Wibald et son rôle politique, l'érudition allemande a produit plusieurs études de valeur : J. JANSSEN, *Wibald von Stablo und Korvey*, Münster, 1854 ; L. MANN, *Abt Wibald von Stablo und Korvey nach seiner politischen Tätigkeit*, thèse de Halle, 1875 ; B. DENTZER, *Zur Beurteilung der Politik Wibalds von Stablo und Korvei*, thèse de Breslau, 1900 ; E. REHFELD, *Die politische Stellung Wibalds im Zusammenhänge mit seinen Grundanschauungen*, thèse de Greifswald, 1913 ; H. ZATSCHKE, *Wibald von Stablo. Studien zur Geschichte der Reichskanzlei und Reichspolitik unter den älteren Staufern*, *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, Ergänzungs-Band 10, 1928, pp. 237-495, 3 pl. ; K. LÜBECK, *Abt Wibald von Stablo und Korvey und die Kölner Kirche*, *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, t. 140, 1942, pp. 21-59.

On ne peut malheureusement pas en dire autant du côté belge : du chanoine TOUSSAINT, les *Etudes sur Wibald, abbé de Stavelot, du Mont-Cassin et de la Nouvelle-Corbie*, Namur, 1890, in-8°, sont de nul intérêt ; l'effort critique est plus visible, quoique limité, dans la plaquette de l'abbé J. BASTIN, *Wibald de Stavelot et de Malmédy, du Mont-Cassin et de Corbie. Biographie publiée à l'occasion du VIII<sup>e</sup> centenaire de son élévation à la dignité d'abbé de Stavelot*, Verviers, 1931, in-8°.

(19) Sur le *ductus* wibaldien, l'étude la plus fouillée reste celle de H. ZATSCHKE, déjà citée. Certaines conclusions de cet érudit ont été amendées par H. HIRSCH, *art. cit.* En se basant sur une analyse approfondie des caractéristiques paléographiques du manuscrit des lettres de Wibald, Zatschek s'est employé à distinguer ce qui, dans le travail de rédaction, revenait en propre à l'abbé de Stavelot par rapport à la contribution de ses secrétaires. Les formules d'*intitulatio* n'ont cependant pas retenu son attention.

(20) JAFFÉ, *o. c.*, *passim* à partir de l'ep. n° 55, p. 132 (octobre 1147).



tiers le salut : « ... *seipsum et sua universa* » (21), « *se et sua universa* » (22), « *seipsum et sua omnia* » (23), qui rappelle fortement le *seipsum per omnia* de la lettre que nous étudions.

L'amitié de Wibald et d'Arnold de Wied est bien connue. L'abbé de Stavelot, personnalité marquante de la cour impériale (24), et le prévôt de Cologne, chancelier de Conrad III, assument la responsabilité de la politique étrangère de l'empereur (25). Leurs intérêts sont communs et leur sollicitude mutuelle sans cesse vigilante : à partir du 15 août 1149, Conrad III songe à les envoyer tous deux en mission auprès du pape (26), en février 1150, Arnold — à ce moment, encore prévôt de Cologne — demande à Wibald de veiller à ce que l'empereur n'envoie pas à Eugène III de lettres de recommandation pour son archevêque (27), en 1150, Arnold gratifie Wibald d'un cadeau pour Stavelot (28), et, vers juin 1151, Wibald félicite Arnold de la paix qu'il vient d'obtenir en Westphalie (29). Enfin, c'est Wibald qui, en novembre 1151, accompagne Arnold à Rome, où ce dernier reçoit la consécration épiscopale (30).

(21) Ep. n° 226, p. 344 (février 1150); ep. n° 238, p. 357 (1150); ep. n° 282, p. 409 (fin août-début septembre 1150).

(22) Ep. n° 284, p. 411 (fin août-début septembre 1150).

(23) Ep. n° 286, p. 413 (septembre 1150).

(24) Sur les fonctions, difficilement définissables, que remplissait Wibald auprès de l'empereur, cf. B. DENTZER, *o. c.*, pp. 35-46 (*Wibalds Stellung am Königshofe*).

(25) H. ZATSCHKE, *o. c.*, p. 415 : « War der Kanzler der verfassungsmässige Leiter der Aussenpolitik, so war Wibald der tatsächliche ».

(26) Ep. n° 181, pp. 301-302 (Conrad II à Wibald), ep. n° 182, p. 302 (Henri, notaire de Conrad III à Wibald), ep. n° 195, p. 314 (Wibald au cardinal Gui, chancelier du pape), ep. n° 223, p. 342 (Arnold de Wied à Wibald). Cf. H. ZATSCHKE, *o. c.*, pp. 458-459 et K. LÜBECK, *art. cit.*, pp. 41-44.

(27) Ep. n° 227, p. 346.

(28) Ep. n° 295, pp. 423-424.

(29) Ep. n° 334, pp. 464-465.

(30) Ep. n° 348, pp. 481-483 (Eugène III au peuple de Cologne), ep. n° 349, pp. 483-484 (Eugène III à Conrad III). Cf. K. LÜBECK, *art. cit.*, pp. 51-52, et W. BERNHARDI, *o. c.*, p. 909.



Dans l'énumération des témoignages d'estime réciproque entre Arnold et Wibald, nous avons volontairement laissé de côté un des plus anciens, pour le mettre plus particulièrement en valeur.

En 1149, Thibaud, chapelain de Conrad III et prévôt de Saint-Séverin de Cologne, qui brigait la prévôté de Xanten, avait été élu par les chanoines de Saint-Victor (31). Wibald écrivit, cette année-là, au cardinal chancelier du pape pour qu'Eugène III acceptât d'entériner ce choix (32). Le pape avait été, d'autre part, saisi directement de l'affaire par l'empereur lui-même (33). Il acquiesça, le 28 novembre 1149, à la requête de Conrad III (34). En même temps, Arnold de Wied manifestait tout l'intérêt qu'il marquait à la promotion de son confrère en remerciant Wibald des efforts qu'il avait déployés auprès de la curie pour emporter la décision du pape. A cette occasion, il mettait son correspondant en garde contre les agissements de l'archevêque de Cologne qui, en route vers Rome, avait l'intention de recommander un autre candidat pour Xanten (35). Enfin, Wibald, écrivant à Thibaud pour le féliciter de l'heureuse conclusion de cette affaire où, une fois de plus, il avait associé ses démarches à

---

(31) W. CLASSEN, *Das Erzbistum Köln. Archidiaconat von Xanten*, Berlin, 1938 (*Germania Sacra*, 3<sup>e</sup> section, t. 1), p. 85 établit la notice biographique de ce prélat, et K. LÜBECK, *art. cit.*, pp. 27-40 et 53 étudie les différentes étapes de l'amitié qui liait Thibaud à Wibald. L'intérêt que Thibaud portait à la prévôté est dûe au fait que celle-ci venait, dans la hiérarchie, immédiatement après l'Eglise de Cologne. Le prévôt de Xanten était, de droit, archidiaacre de Cologne et précédait, au synode et dans d'autres circonstances, tous les prévôts et doyens du siège métropolitain et du diocèse. Il n'avait au-dessus de lui que le prévôt et le doyen du chapitre cathédral de Cologne. Cf. WILKES, *Quellen zur Rechts- und Wirtschaftsgeschichte des Archidiaconats und Stifs Xanten*, t. 1, Bonn, 1937, p. 1 (*Veröffentlichungen des Vereins zur Erhaltung des Xantener Domes*, III).

(32) Ep. n° 194, pp. 313-314 (août 1149).

(33) Ep. n° 193, p. 313 (août 1149).

(34) Ep. n° 204, p. 323. Eugène III avait exigé, auparavant, que Thibaud résignât sa charge de prévôt de Saint-Séverin, le cumul de ces dignités étant interdit par le droit canon. Cf. Ep. n° 197, pp. 315-316 (6 octobre 1149).

(35) Ep. n° 227, p. 346 (février 1150).



celles d'Arnold (36), termine sa lettre par ce conseil : « Nous croyons utile de suggérer à votre Seigneurie qu'elle attache une attention bienveillante aux travaux de son clerc Manno » (37).

Nous ne doutons pas qu'il faille reconnaître en ce dernier le curé de Bergeik, dont les tribulations font l'objet de la lettre d'Arnold II de Cologne à Henri de Leez. Clerc de l'Église de Cologne, Manno s'était sans doute dépensé sans compter pour faire triompher la cause de son maître, l'archidiaque Thibaud. L'intérêt tout spécial que lui porte Wibald montre suffisamment les liens d'amitié qui devaient exister entre l'abbé de Stavelot et le clerc. Wibald insinue que le labeur de Manno devrait trouver sa récompense. Nous en connaissons maintenant la nature. Cette consécration, ses protecteurs la lui ont assurée quelque temps après, en lui obtenant la cure de Bergeik (38).

Mais, parmi tous les moyens qui s'offraient à Thibaud et à Arnold de prouver leur reconnaissance envers Manno,

(36) Ep. n° 241, pp. 361-362 (1150).

(37) *Ibid.* : « Ex habundanti credimus suggerendum esse nobilitati vestre, ut labores Mannonis clerici vestri liberaliter attendatis ». Sur le patronyme *Manno*, cf. E. FÖRSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, t. 1 (*Personennamen*), 2° éd., Bonn, 1900, col. 1090.

(38) Il est souvent malaisé de distinguer, dans les textes médiévaux, — et c'est le cas du nôtre en raison de sa brièveté — s'il s'agit d'un curé résidant effectivement dans sa paroisse et y exerçant lui-même le ministère, ou d'un *curatus sine cura*, d'une *persona personatus*, très souvent clerc non ordonné, doté d'un bénéfice pastoral, mais non résidant et confiant ses fonctions à un représentant permanent (*investitus*) qui les remplit réellement. Ce que nous savons de l'histoire de la paroisse de Bergeik nous engage cependant à voir en Manno un curé proprement dit, tenu à habiter dans sa paroisse. Les vexations auxquelles il est en butte de la part du seigneur local proviennent très probablement de ce que ce dernier, prétendant partager avec l'abbé de Saint-Jacques le droit de patronage, supportait mal la présence, à Bergeik, d'un curé qui, installé sans son aveu, échappait ainsi à sa juridiction, avec tout ce que cette situation pouvait comporter pour lui de fâcheux du point de vue économique. Cf. E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. 3 : *L'Église féodale* (1122-1378), Bruxelles, 1945, pp. 374-384, et W. NOLET et P.C. BOEREN, *Kerkelijke Instellingen in de Middeleeuwen*, Amsterdam, 1951, pp. 309-353.



pourquoi avoir choisi précisément celui-là? Une fois encore, c'est Wibald qui se trouve au centre du problème.

Entre le 7 avril 1151 et le 8 janvier 1152, dates-limites de la lettre d'Arnold II à Henri de Leez (39), l'abbé de Saint-Jacques, par l'entremise duquel Manno été pourvu de la cure de Bergeik, est Étienne IV (40). Or, ce personnage jouissait de la protection déclarée de Wibald. Élu abbé à la mort d'Elbert, qui gouverna le monastère liégeois de 1138 à 1150 (41), Étienne hésita un moment à assumer la charge dont on l'avait revêtu et demanda conseil à l'abbé de Stavelot. Celui-ci lui répondit aussitôt avec chaleur et l'engagea vivement à accepter sa nouvelle dignité (42). Dans ces conditions, il est normal qu'Étienne IV ait saisi avec empressement l'occasion de rendre service à son bienfaiteur, en recommandant Manno à la sollicitude de l'évêque de Liège.

De ce dernier, nous n'avons pas encore parlé et, pourtant, lui aussi joue son rôle dans la pièce dont Wibald est l'acteur principal mais invisible.

Une sympathie naturelle existait entre Arnold II de Cologne et Henri de Leez, l'un et l'autre entièrement dévoués à la tradition renaissante de l'Église impériale (43).

---

(39) L'élection d'Arnold II comme archevêque de Cologne a eu lieu entre le 7 et le 13 avril 1151 (R. KNIPPING, *o.c.*, n° 498, p. 85); la date exacte de sa consécration est inconnue. Une lettre d'Eugène III, du 8 janvier 1152, informe le clergé et le peuple de Cologne qu'il a procédé à la cérémonie (ep. n° 348, p. 481). K. LÜBECK, *art. cit.*, p. 52, écrit qu'il est difficile de déterminer si celle-ci s'est déroulée à la fin de 1151 ou au début de 1152.

(40) U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. 2, 1<sup>re</sup> livr., Maredsous, 1928, p. 11.

(41) *Id.*, *ibid.*

(42) Ep. n° 267, pp. 395-396 : « Frater Wibaldus Dei gratia Stabulensis ecclesiae servus dilecto fratri et amico Stephano ecclesiae sancti Iacobi priori electo... ».

(43) F. ROUSSEAU, *Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg* (1136-1196), Liège-Paris, 1921, pp. 32-33, a dégagé en termes excellents le rôle d'Henri de Leez dans la défense du prestige impérial. Voir aussi J. LEJEUNE, *Liège et son pays. Naissance d'une patrie (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Liège-Paris, 1948, pp. 16-18, qui amende avec raison, sur ce sujet, les vues trop systématiques de Pirenne concernant le déclin de l'influence impériale en Lotharingie sous Conrad III (1138-1152).



C'est l'évêque de Liège qui, après le 15 septembre 1151, et en même temps que l'empereur et le peuple de Cologne, presse Eugène III de confirmer l'élection d'Arnold II dont il célèbre les mérites et les qualités (44).

Que les relations fussent bonnes entre Henri de Leez et Wibald (45), leur commune estime pour Arnold II pourrait en être un indice. Mais il est certain que leurs rapports durent traverser une période de froideur lorsque le différend survenu, en 1150, entre l'évêque de Liège et le comte de Namur entraîna, pour la principauté de Stavelot, des vexations incessantes dont Wibald se plaignit amèrement à l'empereur et au pape (46).

---

(44) Ep. n° 340, pp. 469-472 (Conrad III à Eugène III) ; ep. n° 341, pp. 472-475 (le clergé et le peuple de Cologne à Eugène III) ; ep. n° 326, pp. 455-456 (Henri de Leez, évêque de Liège à Eugène III) : « ... Arnoldum, eiusdem aecclesiae [Coloniensis] maiorem prepositum, regiae curiae cancellarium, virum utique moribus et natalibus, ordine et aetate et omnis prudentiae ratione sacerdotali officio congruentem, qui vitae merito et doctrinae scientia tam possit prodesse quam praesse. »

(45) La correspondance qui nous a été conservée entre Wibald et Henri de Leez a le plus souvent trait à la défense du patrimoine de Stavelot ou de personnes relevant de la juridiction de l'abbé (ep. n° 57, pp. 134-135, octobre 1147 ; ep. n° 59, p. 138, octobre 1147 ; ep. n° 109, p. 186, 1148 ; ep. n° 299, pp. 426-427, octobre-décembre 1150). Ces sujets prêtent peu aux épanchements de l'amitié. Mais Wibald n'oublie pas de rappeler, au besoin, que l'évêque et lui-même sont les fils d'une même mère, l'Église de Liège, dont ils doivent l'un et l'autre soigner les intérêts (ep. n° 57, p. 135, octobre 1147). Dans un abandon oratoire savamment calculé, Henri de Leez appuie, de son côté, sur leur commune appartenance à la cour impériale : « Quia igitur vobiscum de meis secretis soleo loqui ut mecum, in gremio vestri consilii et consolationis hanc repono causam conturbationis, ut ego et vos, qui in eadem curia fideles sumus domestici, alter pro altero, cum opus fuerit, veritatis et fidei inveniamur socii. »

(46) Ep. n° 300, pp. 427-428 (octobre-décembre 1150) ; ep. n° 350, p. 484 (9 janvier 1152) ; ep. n° 351, p. 485 (janvier 1152). Cette guerre avait débuté, en 1150, entre Henri, comte de Laroche, avoué de Stavelot, allié du comte de Namur, et le comte de Montaigu, dont l'évêque de Liège épousa bientôt la cause. Elle fut marquée par la bataille d'Andenne qui, le 1<sup>er</sup> février 1151, consacra la victoire des Liégeois. Sur le détail des campagnes engagées tour à tour par les belligérants, cf. F. ROUSSEAU, *o.c.*, pp. 35-39, et W. BERNHARDI.



Lorsque l'archevêque de Cologne, en terminant sa lettre, recommande à Henri de Leez d'instaurer la paix sur cette terre, on peut supposer qu'il n'avait pas seulement en vue les difficultés de Manno dans la paroisse de Bergeik, mais qu'il faisait allusion aux opérations militaires dont le diocèse de Liège était alors le théâtre et qui causaient tant de préjudice à son ami Wibald.

L'installation de Manno à Bergeik par les soins de l'évêque de Liège traduirait, d'autre part, l'intention, chez Henri de Leez, de compenser, par un geste aimable envers Wibald, les dommages que les nécessités de la stratégie l'amènent, au même moment, à infliger aux biens du puissant abbé de Stavelot.

A l'histoire du domaine de Saint-Jacques, la lettre apporte évidemment des éléments supplémentaires d'information. Nous avons relaté ailleurs les difficultés incessantes que la possession de l'église de Bergeik suscita à l'abbaye liégeoise, dès avant 1137 (47). A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un seigneur de l'endroit, Gérard d'Eyckelberghe, contesta les droits pléniers de patronage que l'abbé de Saint-Jacques entendait y exercer. Tout en confirmant la légitimité des prétentions du monastère, l'accord conclu en septembre 1295 reconnut cependant certains droits aux dynastes locaux : les deux parties devaient tout à tour présenter le vesti, en cas de vacance ou de résignation (48).

On se rend compte maintenant, grâce à la lettre d'Arnold II, que l'attitude de Gérard d'Eyckelberghe, en 1295, s'inspirait des prétentions que son ancêtre Arnold d'Eyckelberghe nourrissait en 1151, en se réclamant — à tort ou à raison — de l'archevêque de Cologne. Héritière des seigneurs d'Eyckelberghe, l'abbaye de Tongerloob obtiendra, le

---

*o.c.*, pp. 858-864. Des pourparlers de paix furent engagés en juillet 1151 (ep. n° 334, p. 465), mais celle-ci ne fut définitivement acquise qu'un peu plus tard, certainement avant janvier 1152.

(47) J. STIENNON, *Etude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209)*, Liège-Paris, 1951, pp. 376-379, avec l'indication des sources et de la bibliographie.

(48) Ce document a été édité par M.A. ERENS, *De oorkonden der abdiij Tongerloob*, t. 2, Tongerloob, 1950, n° 298.



in h[oc] digno uenerabili loco ep[iscop]o d[omi]ni  
 g[ra]tia si q[ui]s e[st] sol[us] mag[is] elect[us] seip[s]u[m] p[ro] om[n]ia  
 Celsitudin[em] n[ost]r[am] g[ra]t[is] multumodis re[sp]e[ct]u[m]  
 p[ro] eo q[uo]d fide[m] n[ost]r[am] omnem ex conductu  
 dom[ini] abb[atis] beati iacobi constitutum e[st] die  
 in ca[usa] d[omi]ni n[ost]ri p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e mo[n]a[chi] ca  
 nonis p[ro]p[ri]e t[er]ra[m] q[uo]d ab arnolde de  
 e[st] q[uo]d om[n]is ignominie p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e  
 p[ro]p[ri]e p[ro]p[ri]e dom[ini] d[omi]ni manus defendam  
 posside[re] d[omi]ni si man[us] iuste t[er]ra[m] n[ost]r[am]  
 d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni  
 rogant[ur] s[ed] in d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni  
 man[us] n[ost]r[am] t[er]ra[m] d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni  
 n[ost]r[am] parte[m] ar[bit]ri[um] d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni  
 pauere[re] consue[re] usq[ue] ad id factu[m]  
 e[st] d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni  
 tu[m] n[ost]r[um] dono abbi beati iacobi d[omi]ni d[omi]ni  
 h[oc] n[ost]r[am] r[ati]o[n]e p[ro]p[ri]e n[ost]r[am] n[ost]r[am] p[ro]p[ri]e  
 in ita p[ro]p[ri]e n[ost]r[am] d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni

Darmstadt, Hessische Landes- und Hochschulbibliothek, ms. 766, fol. 3 r.



6 juillet 1318, la reconnaissance définitive de ce partage alternatif des droits de patronage sur l'église de Bergeik (49). Ainsi se terminait un litige d'ordre local qui, cent cinquante ans auparavant, avait mérité de retenir un moment l'attention des représentants les plus éminents de l'Église impériale. Tant il est vrai qu'il n'est pas de petite cause si l'amitié, la politique et l'intérêt (50) en font l'enjeu de leurs échanges inextricablement mêlés (51).

Liège.

Jacques STIENNON.

## ANNEXE

---

Domino H[einrico], Dei gratia uenerabili Leodiensis episcopo, A[rnoldus] eadem gratia, si quid est, solum uocatus electus, seipsum per omnia.

Celsitudini uestre grates multimodas referimus pro eo quod fideli nostro Mannoni, ex conductu domini abbatis beati Iacobi, inuestituram ecclesie in Eka, [...] (1) uestre pietatis largitate, more canonico prebuisistis.

---

(49) *Id.*, *ibid.*, n° 553 et J. STIENNON, *o.c.*, pp. 378-379.

(50) À ce propos, K. LÜBECK, *art. cit.*, p. 48 fait très justement remarquer qu'il est difficile de se rendre compte si l'amitié qui liait Arnold II à Wibald était fondée sur une ressemblance de caractères, une sollicitude confiante, ou sur un calcul politique.

(51) Au terme de cette étude, nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance au Fonds National belge de la Recherche scientifique qui a bien voulu subsidier les recherches au cours desquelles nous avons pu examiner la lettre d'Arnold II. Nos remerciements vont également au Dr H. Rasp, Directeur de la Hessische Landes- und Hochschulbibliothek de Darmstadt, et au Dr H. Knaus, Bibliotheksrat à la même institution, qui nous ont permis de consulter, dans des conditions idéales, les manuscrits de leur Bibliothèque. Enfin, nous avons trouvé, comme d'habitude, en M. le Professeur F. Vercauteren, un conseiller amical et compétent.

(1) qd (?), quidem, quadam (?).



Verum quod ab Arnolde de Eka — quod quidem omnino ignoramus — medie partis in prefata ecclesia donum, a nostra manu descendens, possideri dicitur, frater Manno iniuste turbatur, uestre committimus dilectioni corrigendum, magnopere rogantes quatinus iam dictus A[rnoldus] admoneatur ut fratri Mannoni reliquę partis donum exhibeat, ex nostra parte attentius contraeonatis (2) uel, si non obtemperauerit, canonica iustitia ipsum ad id faciendum districte coherceatis. Similiter etiam nuntium nostrum domino abbati beati Iacobi committimus.

Hortamur etiam prudentiam uestram ut pacem in terra plantare modis omnibus studeatis.

---

(2) Lecture incertaine.